



Droit du père sur la garde de ses enfants biologiques

Par **belhadj rachid**, le 11/01/2010 à 16:26

Bonjour,

comment le père peut acquérir la garde exclusive de ses enfants sachant qu'ils ne sont pas mariés et vive en concubinage?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par **Marion2**, le 11/01/2010 à 18:22

Bonsoir,

Il faut saisir par courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Si la Maman s'occupe correctement de ses enfants, ne vous attendez pas à obtenir la garde exclusive. Le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Cordialement.